

FORMATION CONTINUE PSE 2

Premiers Secours en Equipe de Niveau 2

Public concerné

Equipier Secouristes

Prérequis : Être titulaire du PSE 2

Renseignements pratiques

Durée : 6 heures (1 journée)

Participants : 6 à 18 stagiaires

Certificat : Formation Continue PSE2

Actualisation : Obligatoire tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : formateurs PSE à jour de leur formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à un cas concret.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp41.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- Document à jour + note DGSCGC

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

7 rue André Boulle – 41000 BLOIS

Tél : 02 46 92 96 90 - internet : www.udsp41.fr

N° agrément FNSPF : PSC1-1101P75 – PSE1-1808A14

Formation éligible au compte formation

Code RS : RS5719

Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41

Ne vaut pas agrément de l'Etat

V.4 – JANVIER 2026

Objectifs

Maintenir à jour les compétences nécessaires à porter secours, sur un plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant au sein d'une équipe, avec matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

- ✓ Mise à jour des compétences en fonction du programme annuel à minima défini par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).
- Mises en situation professionnelle
- Réponses aux questions, clôture formation